

La SIA est enregistrée comme organisme de formation sous le numéro 11 92 16 638 92 et est certifiée QUALIOPF

LES OUTILS DE LA SURETE DE FONCTIONNEMENT - Principes et enchainements

Date de démarrage :

Durée : 14 heures

(à compléter par la date correspondant à la session choisie)

Entreprise

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Responsable de formation

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Email :

Personne effectuant l'inscription (si autre) :

Fonction :

Téléphone :

Email :

Stagiaire

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse (si autre) :

Téléphone :

Email :

Facturation

Montant frais pédagogiques :

1100 € HT (Tarif public)

1030 € HT (Tarif Membre SIA)

Le règlement sera effectué par :

Par l'entreprise

Par un OPCO*

* Dans le cas d'une facturation directe à un OPCO, le client fera les démarches auprès de l'OPCO afin de s'assurer de son accord. A défaut, le règlement de la facture incombera au Client. L'accord de prise en charge par l'OPCO devra nous parvenir avant le début de la formation.

Coordonnées de facturation :

Société ou OPCO

Contact :

Adresse :

Code Postal :

Ville

Téléphone :

Email

N° TVA intracommunautaire :

En cas d'annulation ou de report de date dans les 10 jours ouvrés précédant le début du stage, 50% de la prestation vous seront facturés, dans les 5 jours ouvrés précédant le début du stage 100% de la prestation vous seront facturés et 100% si le(s) stagiaire(s) ne se présente(nt) pas le jour de la formation.

Cachet de l'entreprise

A

le

Signature